

VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-161

OBJET : Spectacle Voyage d'un Assassin vendredi 7 novembre 2025 à 20H30 au Théâtre Les Grands Solistes

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES.

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions.

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec l'association L'Expédition,

CONSIDÉRANT le spectacle Voyage d'un Assassin vendredi 7 novembre 2025 à 20H30 au Théâtre Les Grands Solistes

DÉCIDE

ARTICLE 1: De signer un contrat de cession avec l'association L'Expédition, représentée par Madame Nadia BRUNET, en sa qualité de Présidente, domiciliée 8 Allée de la Cascade – 92 500 RUEIL - MALMAISON.

ARTICLE 2: L'Organisateur s'engage à verser au Producteur en contrepartie de la présente cession sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 900 euros TTC correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Madame Nadia BRUNET Présidente de l'Association L'Expédition.

Fait à Etampes, le 11 ANT 2025

Pour le Maire empêché Marie-Claude GIRARDEAU 1ère Adjointe au Maire

> Actues de retroption en préfecture 034-213 02233-20250811-VI-DEC-2025-161-AU Date de létéransmission : 11/08/2025 Date de réception préfecture : 11/08/2025

1 1 AOUT 2025